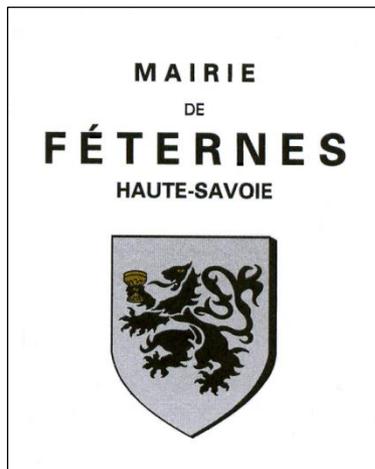




Etats généraux L'EAU EN MONTAGNE

MEGÈVE (FRANCE) - 8, 9, 10 OCTOBRE 2014

Gestion des eaux pluviales et du risque

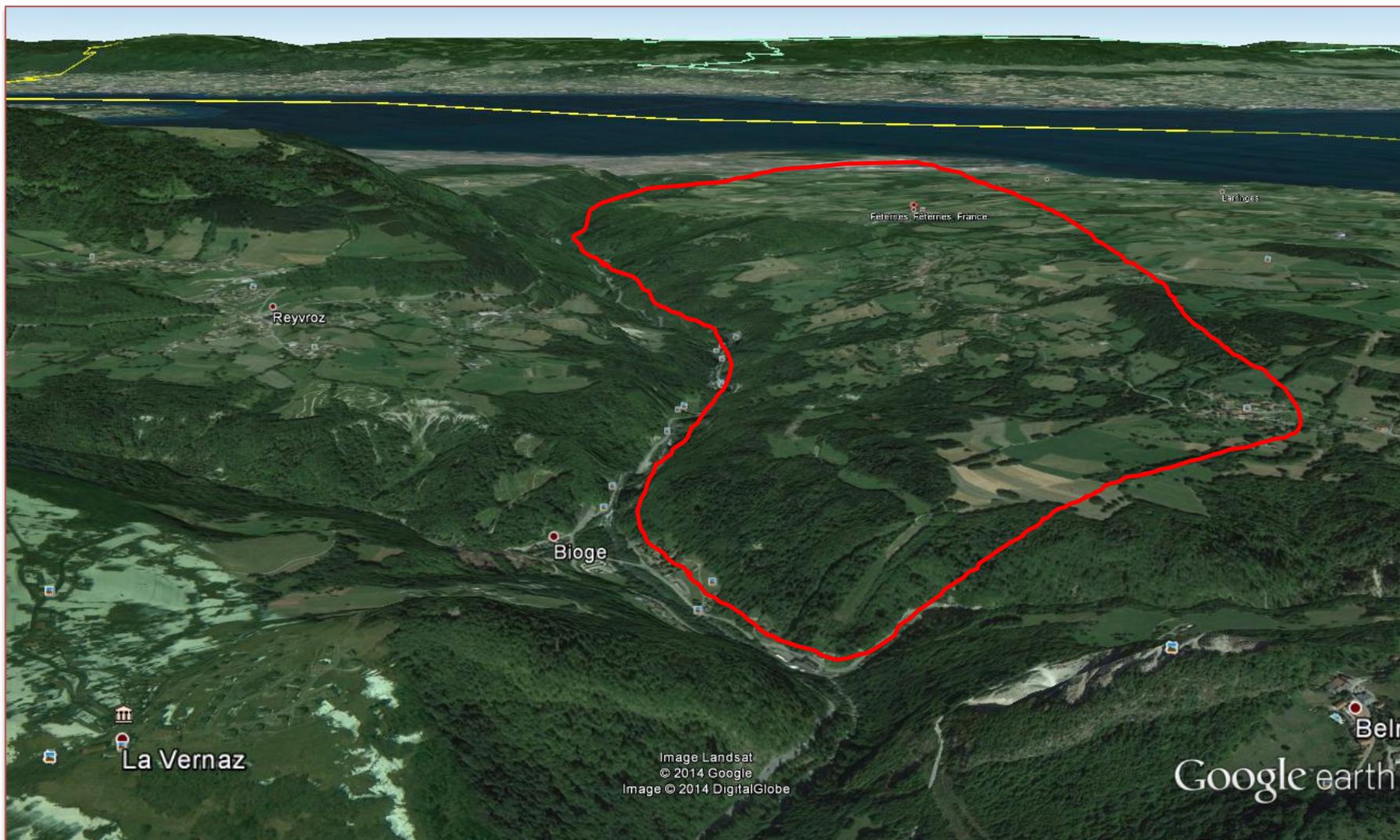


Ducret PF

Vanderbrecht P

Commune de FETERNES







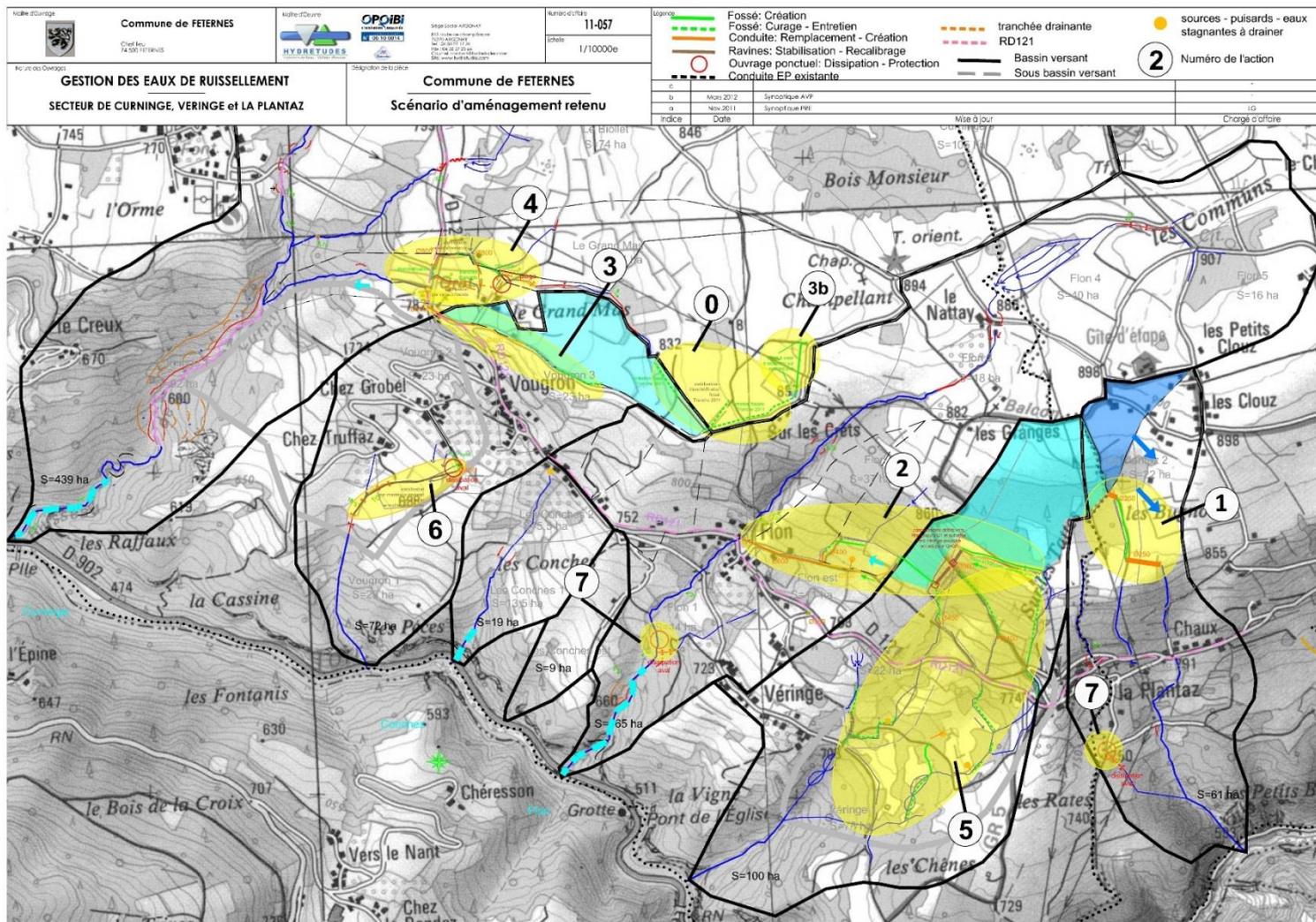
Fissure de tête du glissement : Décrochement de 1,50 à 1,80 m affectant notamment la RD121 sur 60 m.





- 2002-2006 Expertise géotechnique :
Objectif Définir l'origine et l'emprises
des glissements passés.







Coût Travaux + Maîtrise d'oeuvre : 900 000 € TTC



Aides au financement maximales 80%

Autofinancement 20%

Etat



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

69,70%

CG74



Conseil Général

8,13%

Région

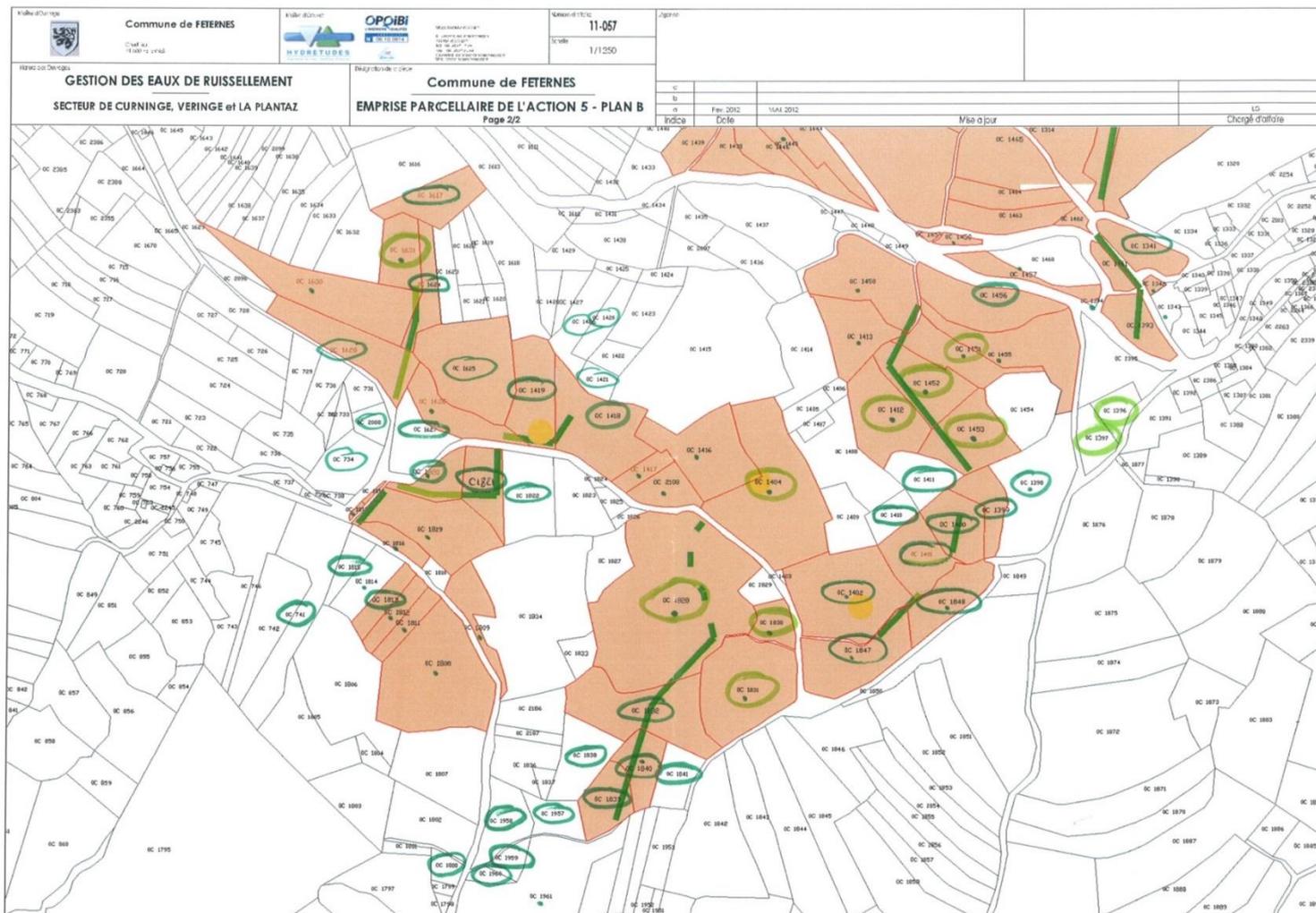


2,17%

Féternes



20,00%



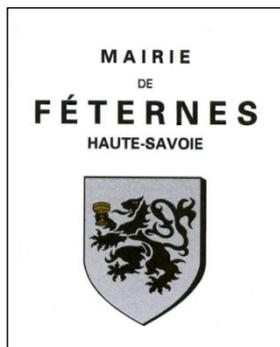


2011 : Reconstruction de la route départementale





Maître d'Ouvrage



Conducteur d'Opération



Entreprise Travaux Publics

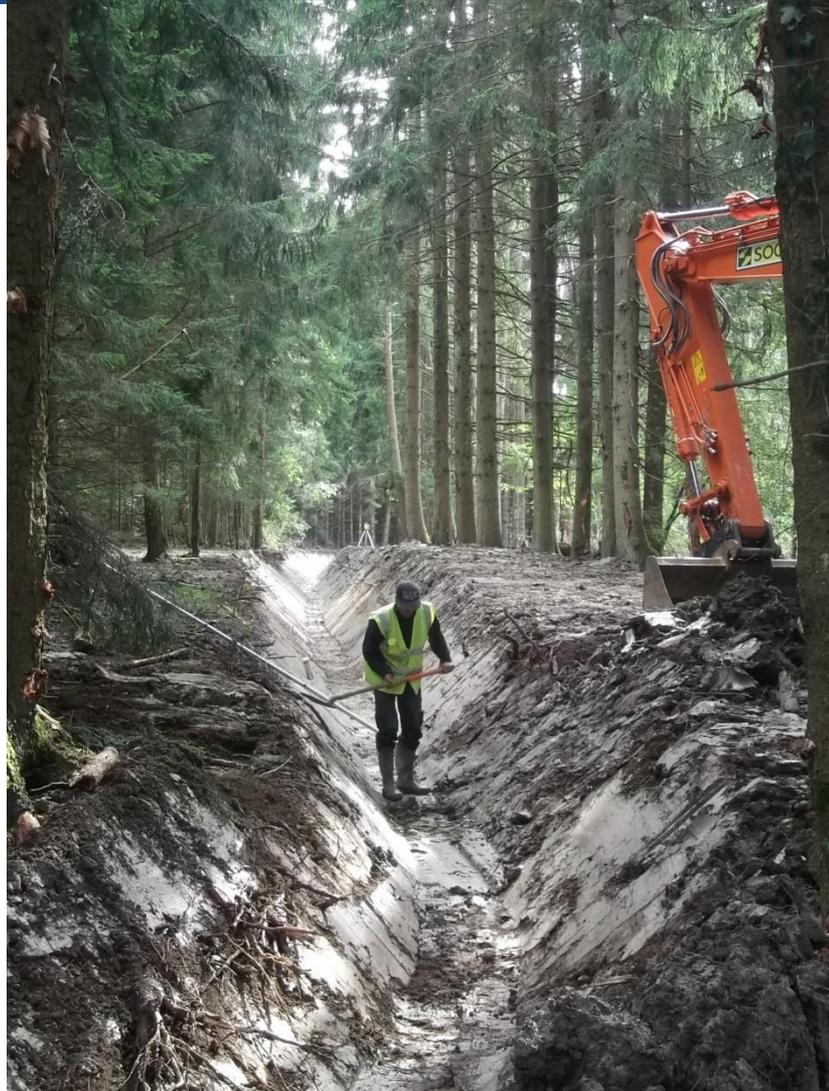


Groupement Maître d'Oeuvre



Hydraulicien - géotechnicien







Les deux enrochements successifs





Fossé sous la Grange







Entretien du
ruisseau au-dessus
de la Plantaz et
liaison Vinzier-Les
Tattes



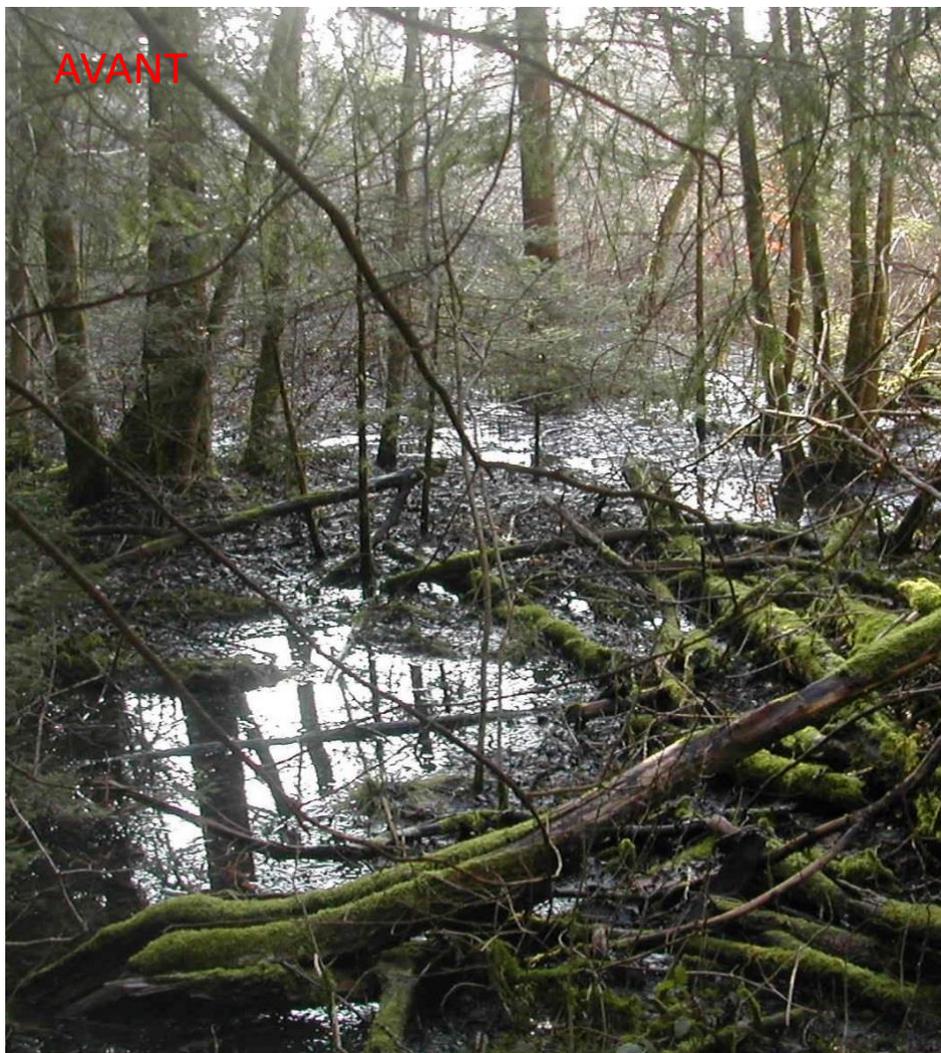






Sur les Crêts









Les leviers de réussite de l'opération:

- La volonté, la forte mobilisation et la perspicacité du conseil municipal
- Le relationnel avec les sinistrés, avec les propriétaires de terrains.
- La communication aux administrés de la démarche entreprise, l'information par des réunions publiques, l'appel aux connaissances de terrain.
- L'implication des services de l'état tout au long de l'opération.
- Des bureaux d'études compétents :
 - TERACTEM Mr Francillard , conducteur d'opération
 - Hydrétudes Mr Guitard, maîtrise d'œuvre
- Une entreprise SOCCO, qui a mis plusieurs équipes sur le chantier pour respecter les délais exigés et impératifs.
- Une population consciente et rassurée que tout est mis en œuvre pour éviter un nouveau glissement de terrain qui reste cependant imprévisible.

A charge de la commune de maintenir ces ouvrages en bon état.



Le traumatisme qui perdure:

- . Un risque de glissement non prédictible.
- . Dévalorisation des biens (maison et terrain).
- . Le PLU a été mis en place en 2013, il définit toute la zone comme étant à risque en conformité avec la carte des aléas et ne permet pas de nouvelles constructions, mais uniquement la restauration de bâtiments existants.
- 2 Tentatives de mise en place d'un PPR par les services de l'Etat, non encore abouti à ce jour.

Conclusion:

La commune par ces travaux de sécurisation du secteur, a obtenu la confiance de ses administrés. La population souhaite pourtant mieux connaître le risque.

Des études géotechniques sont en cours dans les hameaux par les services de l'état afin de justifier voir réviser la carte des aléas et mettre en place un PPR.